



---

<b>Justice</b>		
<b>Maintenance Enforcement Program</b>	100-352 Donald St. Winnipeg, MB R3B 2H8	Telephone/Téléphone : 204-945-7133 Facsimile/Télécopieur : 204-945-5449
<b>Programme d'exécution des ordonnances alimentaires</b>	352, rue Donald, bureau 100 Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8	Toll free in Canada: 1-866-479-2717 Sans frais au Canada : 1 866 479-2717 ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca

## Inscription au dépôt direct pour les entreprises

Pour inscrire votre entreprise au dépôt direct auprès du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires, vous aurez besoin des renseignements suivants :

Banque	Banque Royale du Canada
Numéro de compte	1228113
Numéro de transit	08327
Numéro d'établissement	003

### Remarques

- Un avis de confirmation de dépôt doit être présenté pour chaque dépôt effectué dans le compte bancaire du Programme. Cet avis doit être rédigé sur papier à en-tête et comprendre les renseignements suivants :
  - ❖ la date et le montant total du dépôt;
  - ❖ le montant à appliquer à chaque dossier;
  - ❖ les noms des clients (créanciers et débiteurs alimentaires);
  - ❖ les numéros de dossier à sept chiffres du Programme pour les clients susmentionnés.
- Veuillez transmettre l'avis de confirmation par télécopieur au 204 948-3099 ou par courriel à [accountingmbmep@gov.mb.ca](mailto:accountingmbmep@gov.mb.ca).  
**REMARQUE :** Les dépôts programmés en tant que paiements de facture n'exigent pas la transmission d'un avis de confirmation.
- Nous vous demandons également, dans la mesure du possible, de transmettre l'avis de confirmation par télécopieur ou par courriel au moins un jour avant la réception des fonds. Si cela n'est pas possible, l'avis peut être envoyé le jour même du dépôt.